

**MEMO PHARMA EXPORT**  
**14 AV DE L'ETANG**

**84000 AVIGNON**

NAF : 4646Z  
SIRET : 42135242800013

## CERTIFICAT DE TRAVAIL

Nous certifions que **M. MERCURY LUC**

numéro SS 171091305566560

demeurant 25 ROUTE DE RESVAUX  
13570 BARBENTANE

a été employé(e) par nous du **22/01/2007** au **01/02/2022**

en qualité de **DIRECTEUR EXPORT**  
**CADRE**

En application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, **M. MERCURY LUC**  
bénéficie :

- de la portabilité de la prévoyance au titre des risques portant atteintes à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité.
- de la portabilité de la prévoyance au titre des garanties liées aux risques de décès, d'incapacité de travail ou d'invalidité.

Fait à **AVIGNON**

Le **01/02/2022**

Nom, Qualité et Signature de l'employeur

*Dr Amoudji Aristide*  
*Président*



**MEMO PHARMA EXPORT**  
**14. AV DE L'ETANG AVIGNON**  
**(33)4 90 89 20 90**  
**WWW.MEMO-PHARMA.FR**

Le présent certificat a été établi conformément à l'article L1234-19 du Code du Travail :

*"L'employeur doit, à l'expiration du contrat de travail, délivrer au travailleur un certificat contenant exclusivement la date d'entrée et celle de sa sortie, et la nature de l'emploi, ou le cas échéant, des emplois successivement occupés ainsi que les périodes pendant lesquelles ces emplois ont été tenus.*

*Sont exempts de timbre et d'enregistrement les certificats de travail délivrés aux salariés même s'ils contiennent d'autres mentions que celles prévues à l'alinéa 1 du présent article, toutes les fois que ces mentions ne contiennent ni obligations, ni quittances, ni aucune autre convention donnant lieu au droit proportionnel.*

*La formule "libre de tout engagement" et toute autre constatant l'expiration régulière du contrat de travail, les qualités professionnelles et les services rendus sont pris en compte dans l'exemption."*